

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THANNENKIRCH  
DE LA SEANCE DU JEUDI 20 MAI 2021**

Sous la présidence de Madame Angélique DIEUAIDE, Maire

Etaient présents :

Mmes Marie SIMLER, Isabelle CLUZEL, Sylvie STRAUB, Amélie MICHEL;  
Messieurs Jean SCHAEZEL, Hubert BIHL, Timothée MARCHAL, Jeannot STIBLING,  
Jean-Pierre SCHRAMM.

M. Guillaume STOQUERT, absent.

Le Conseil Municipal a été convoqué le mercredi 12 mai 2021.

Madame le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers ainsi qu'au représentant du public présents.

**1) DESIGNATION D'UN ou D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme Sylvie STRAUB est nommée secrétaire de séance assistée par le secrétaire de Mairie,  
M. Thierry GELB : Adopté à l'unanimité.

**2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 MAI 2021**

Adopté à l'unanimité (moins une voix : Marie SIMLER est arrivée au point suivant).

**3) PERSONNEL : REORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'ATSEM ET DU TEMPS DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE PERISCOLAIRE**

Suite au départ de Manuela Vandenberghe, agent de service en fin de CDD, et au futur départ en retraite d'Annie FIORI, ATSEM, il est décidé de revoir l'organisation des services notamment l'organisation du temps de travail de Valérie ANCEL actuellement salariée titulaire à temps plein à la commune, qui se répartit comme suit :

- ATSEM les après-midis pour le compte de la commune (pour 27,26%)
- Responsable périscolaire pour le compte de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé (pour 72,74%). L'agent communal à temps plein est mis à disposition de la Com Com dans le cadre d'une convention.

Marie SIMLER indique qu'il est proposé de lui permettre d'occuper le poste d'ATSEM à temps plein à l'école de Thannenkirch, et pour compléter son temps de travail, de lui accorder des temps complémentaires entre autre pour l'accueil du matin afin que ce temps de travail ne soit pas compté en heures supplémentaires. Ceci a pour conséquence de revoir la quotité de temps de mise à disposition de l'agent à la Communauté de Communes.

Après concertation avec les services de la Com Com, le temps de travail de Valérie ANCEL pourrait se répartir comme suit : Commune : 75% ou 80% et Com Com : 25% ou 20%.

La Commune privilégie actuellement la répartition 75% / 25%, qui est également une proposition de la Com Com qui prendrait en charge alors un prorata de 25% du salaire.

Il est précisé que les deux propositions n'entraînent pas de surcoût de masse salariale à charge de la commune.

Dans le cadre de son temps de travail de 75% pour la commune, l'agent pourrait être amené à effectuer d'autres missions qui feraient alors l'objet d'un contrat spécifique, différent du contrat d'Atsem, avec sa propre fiche de poste et sa propre fiche de paie.

La réflexion se poursuit en concertation avec la communauté de communes pour mettre en place la nouvelle répartition pour la rentrée de septembre. Le Conseil sera informé lors de la prochaine séance de la réorganisation des services.

#### **4) PERSONNEL : DECOMPTE DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS PUBLICS RELEVANT DU COMITE TECHNIQUE DU CDG68**

Suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, le Centre de Gestion nous demande de valider le décompte du temps de travail des agents publics qui relèvent du Comité Technique du CDG68.

Vu l'article 47 de la loi du 6 août 2019, qui abroge le fondement légal ayant permis le maintien de régime dérogatoire à la durée légale du temps de travail (1607 heures), le Conseil doit se prononcer sur le décompte du temps de travail des agents sur la base d'une durée annuelle de travail de 1607 heures.

Il est précisé que ce nouveau décompte proposé par le Centre de Gestion et la Préfecture intègre les deux jours fériés spécifiques à l'Alsace Moselle.

Dans les faits, ce calcul permet de répondre aux exigences de la durée légale du temps de travail qui s'applique dans le privé et aussi dans le public. Il n'y a donc pas d'incidence a priori sur le temps de travail des agents à temps plein (35 heures hebdomadaires).

Concernant le personnel au temps de travail annualisé, comme par exemple les ATSEM, un nouveau mode de calcul du temps de travail sera proposé par le Centre de Gestion (sur la base de 1585 heures qui est le temps de travail actuel ou 1600 heures correspondant à 1607h – 7h pour la journée de solidarité).

Les élus décident à l'unanimité de ne pas statuer sur ce point et d'attendre la proposition de calcul du temps de travail des agents annualisés avant de se prononcer sur ce dossier.

#### **5) PLU : DELIBERATION SUR LES CLOTURES ET SUR LES PERMIS DE DEMOLIR**

Le PLU fixe des règles que doit respecter l'édification de clôtures (hauteur, aspect extérieur). Suite à l'approbation du PLU, la Communauté de Communes en tant que service instructeur nous demande de soumettre l'édification des clôtures à déclaration préalable sur tout le territoire communal. Il est en est de même pour les permis de démolir qui seraient institués sur tout le territoire communal.

Il est précisé que la procédure vise à permettre un contrôle en amont des projets, avant l'édification des clôtures qui doivent de toute façon respecter le règlement du PLU.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité en faveur de l'instauration de Déclaration Préalable de travaux et de Permis de Démolir sur l'ensemble du territoire communal.

Il souhaite également dispenser de formalité de déclaration préalable l'édification de clôtures agricoles simples composées de piquets et de fils de fer.

#### **6) ATTRIBUTION DU MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE BRANCHEMENTS ET DE REPARATIONS DU RESEAU EAU ET ASSAINISSEMENT.**

VU le décret n° 2020-893 du 22 juillet 2020 portant relèvement temporaire du seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de travaux (porté à 70 000 € HT), destiné à soutenir les entreprises du bâtiment et travaux publics touchées par la situation sanitaire liée au Coronavirus Covid-19,

La commune a engagé un nouveau marché à bons de commande pour la réalisation des travaux nécessaires à la maintenance et l'extension de ses réseaux d'eau et d'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'est prononcé sur le choix de l'entreprise SCHRAMM Constructions de Riquewihhr (M. Jean-Pierre SCHRAMM sorti, n'a pas pris part au débat) pour un montant de :

- Travaux de rénovation : 13 027 €HT par année
- Travaux d'extension : 14 107 €HT par année.

Ce marché de travaux courants d'entretien, de branchements neufs et de réparation sur le réseau d'eau potable et d'assainissement est attribué pour une durée de deux ans pour les années 2021 et 2022.

## **7) COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE RIBEAUVILLE : PRISE DE COMPETENCE « MOBILITE »**

La loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités vise à confier la charge des politiques de transport et de déplacements aux autorités organisatrices de mobilités (AOM).

La CCPR a souhaité se doter de cette compétence par délibération du 18/03/2021 pour :

- maîtriser sa stratégie de mobilité, devenir un acteur identifié, définir les services qu'elle souhaite organiser ou soutenir, et rechercher des solutions de mobilité à l'échelle des besoins de déplacements.

Les élus souhaitent que la Communauté de Communes en se dotant de cette compétence devienne un acteur important des questions liées à la mobilité. Des opérations devraient être menées dans le domaine des déplacements doux (itinéraires cyclables, bornes de recharge des vélos électriques, sécurité des circuits vélos) et notamment en direction des communes de montagne.

Hubert BIHL indique que la Com Com de Sélestat s'est dotée de cette compétence et prélève le 1% transport auprès des entreprises du territoire permettant le financement d'un service de transport intercommunal (TIS).

Il suggère de permettre l'accueil du grand public dans les services de transport scolaire notamment pour désenclaver des communes comme Thannenkirch non desservi par le transport en commun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur la prise de compétence « mobilité » par la CCPR, en précisant que les politiques mises en œuvre devront impérativement apporter des solutions concrètes de mobilité pour la commune de Thannenkirch.

## **8) CLINIQUE : AVANCEMENT DU PROJET ET DOSSIER DE SUBVENTION**

La commune a élaboré un dossier d'aide pour bénéficier d'une subvention portant sur les travaux de démolition partielle de la clinique. Cette aide s'inscrit dans le dispositif régional de soutien à la résorption des friches et des verrues paysagères.

Notre dossier a été soumis pour complément au SCOT pour appuyer notre demande et certifier que ce projet répond aux orientations du territoire.

Après un échange avec les services de la Région, il s'avère que l'aide de 40% ne porte pas sur la totalité des travaux mais sur le déficit qui resterait à charge de la commune. Le déficit proviendrait de la différence entre le montant des travaux et le prix de vente du terrain et du bâtiment à l'aménageur, étant précisé que ce prix doit correspondre au montant du marché immobilier.

Nous avons à ce stade mis en stand-by la demande de subvention.

Notre conseiller juridique qui devrait être prochainement missionné pour nous accompagner dans le suivi global de ce dossier (montage du dossier, désaffectation de la voirie communale en vue de l'échange de terrain pour la parcelle enclavée, acte de cession ou vente du terrain et du bâtiment), nous a en outre rendu attentif au fait que la création de parkings mutualisés avec la commune et la possibilité de mise à disposition de surface à aménager par l'opérateur (2 x 125m<sup>2</sup>) devraient a priori répondre aux règles des marchés publics.

Hubert BIHL précise que la commune de Guebwiller a bénéficié de subventions importantes pour la démolition de ses friches qui ont depuis fait l'objet d'une opération immobilière.

Il est décidé de confier le dossier de demande de subvention à Mme le Maire qui rencontre prochainement les services de la Région.

Suite à la distribution de la plaquette de présentation du projet de réhabilitation de la clinique à la population, il est précisé que des particuliers ont signalé leur intérêt pour ce projet. L'intérêt confirmé des particuliers sera déterminant pour assurer l'engagement et le financement de l'opération immobilière.

M. Timothée MARCHAL estime que l'opération de diffusion de la plaquette a été réalisée dans la précipitation. Il serait utile d'accorder à chaque conseiller un délai d'une semaine pour assurer la distribution des documents.

Il y a lieu en outre de revoir les circuits de distribution des documents attribués à chaque conseiller.

## **9) FETE DE LA SAINTE ANNE**

Mme le Maire souhaite que le Conseil Municipal se positionne sur l'organisation de la Fête de la Sainte Anne qui était organisée depuis plusieurs années par la Commune. La commune prend en charge le vin d'honneur et l'animation musicale. Il serait également possible d'organiser un petit marché du terroir avec les producteurs locaux.

Jean-Pierre SCHRAMM et Timothée MARCHAL souhaiteraient privilégier la Fête de la cerise. Ils évoquent la possibilité d'organiser un bal champêtre. Il est proposé d'attendre encore 1 mois pour évaluer la situation sanitaire, prendre connaissance des règles en vigueur et décider ou non de la tenue de la Fête de la cerise. Un délai de 15 jours semble ensuite suffisant pour mobiliser les bénévoles sur la logistique et l'organisation matérielle de cette manifestation, permettant de renouer avec la vie sociale du village.

## **10) ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES**

Le double scrutin régional et départemental se déroulera les dimanches 20 et 27 juin prochains. Cette élection requière une organisation spécifique du fait des conditions sanitaires et du double scrutin. Le bureau de vote sera ainsi déplacé à la salle des fêtes. Les postes de secrétaire et de présidents des bureaux de vote seront mutualisés.

A ce jour, il reste des créneaux de permanences pour les postes d'assesseurs. Un appel sera lancé aux bénévoles par le biais de l'application illiwap et du réseau Facebook. Il est précisé que les assesseurs peuvent bénéficier de créneaux prioritaires de vaccination anti-covid.

Hubert Bihl et Amélie Michel participeront à la réunion de repérage de l'aménagement des deux bureaux de vote dans la salle des fêtes.

## **11) DIVERS**

### **• Commissions réunies :**

Suite à un premier report de cette rencontre, du fait du confinement, il est décidé d'inviter les membres élus et non élus des commissions réunies le vendredi 11 juin à 19 heures.

### **• Réflexion sur les conditions de location de la salle des fêtes :**

Il est proposé de constituer un groupe de travail spécifique sur les conditions de location de la salle des fêtes le mercredi 2 juin à 18 heures. Les membres du groupe sont : Marie Simler, Amélie Michel, Hubert Bihl, Timothée Marchal et Jean-Pierre Schramm.

### **• Occupation du domaine public : rue de Rodern**

M. Stoeckel a sollicité la commune pour régulariser l'occupation partielle du talus appartenant au domaine public au droit de sa propriété cadastré comme suit section 8 parcelle 126.

Les élus se déclarent favorables sur le principe de vendre une partie du domaine public d'environ 10 m<sup>2</sup> pour régulariser cette situation. Ce point fera l'objet d'une décision du prochain conseil municipal qui fixera la surface et le prix de vente.

- **Panneau impasse au chemin du Lecotte :**

Les panneaux à l'entrée des impasses du Rochamps et du Brunnmatten ont été positionnés. Il y aurait lieu cependant de replacer, pour des raisons d'efficacité, le panneau directement à l'entrée du chemin du Brunnmatten.

Timothée MARCHAL rappelle qu'il était également prévu de placer un panneau à l'entrée du chemin du Lecotte et éventuellement du Schillig.

- **Circulation rue des cerisiers :**

Suite à la demande d'un riverain qui signalait la vitesse excessive des véhicules qui empruntent la rue des cerisiers et le non-respect du sens unique, Timothée Marchal a effectué un contrôle sur site et propose la mise en place d'un pot de fleurs de ralentissement identique aux aménagements réalisés près de la salle des fêtes.

- **Mise en place d'un miroir de sécurité rue Sainte Anne (en face ancienne école) :**

Un riverain a sollicité, pour des raisons de visibilité et de sécurité, la possibilité de positionner un miroir permettant de faciliter sa sortie sur la rue Sainte Anne.

Il y aurait lieu de vérifier si les autres riverains, habitant la propriété à côté, qui empruntent la même sortie sont également confrontés au même souci de visibilité. Dans le cas contraire le panneau serait à charge du riverain demandeur.

- **Communication :**

Hubert BIHL précise que l'opération de contrôle de pression des poteaux d'incendie effectuée le week-end de l'ascension par les Pompiers auraient dû faire l'objet d'une communication notamment en direction des habitants en bout de réseau qui se retrouvent momentanément sans eau.

Jean-Pierre SCHRAMM déplore le fait que très peu d'informations sont diffusées dans la presse locale.

Il précise que les anciens combattants ont regretté le fait de ne pas avoir été invités à la cérémonie commémorative du 8 mai 45. Mme le Maire précise qu'il n'y avait pas de fête particulière, seul un pavoisement et une gerbe ont été déposés sans public. Il est précisé que la commune a pris la décision de ne plus célébrer le 8 mai et de regrouper les commémorations et les cérémonies patriotiques sur la date du 11 novembre.

- **Création d'une association de propriétaires fonciers :**

Jean-Pierre SCHRAMM informe les conseillers de la création par un groupement local de propriétaires fonciers d'une association dont l'objectif est de protéger les terrains, d'encourager l'ouverture des paysages et l'installation d'une activité agricole. Il stipule que cette association se distingue du projet piloté par l'association Terre de Liens.

Angélique DIEUAIDE déclare que le conseil municipal soutiendra toutes les initiatives en faveur de l'ouverture des paysages et du retour d'une activité agricole dans la commune, mais ne souhaite en aucun cas entrer dans un jeu de querelle entre associations.

Le Conseil Municipal prend acte de la création de cette nouvelle association.

- **Droit de Prémption Urbain :**

Le Conseil Municipal, qui est à nouveau dotée du droit de préemption suite à l'approbation du PLU, est informé d'un projet de cession d'une maison située rue Ste Anne. S'agissant d'une transaction interne, la commune décide de ne pas exercer son droit de préemption.

L'ordre du jour est levé à 21h30.